

Espace Culturel Planoise - Renouvellement de la convention avec la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission «Action Culturelle», il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour une durée de 3 ans et 3 mois, commençant le 1^{er} octobre 1992 pour se terminer le 31 décembre 1995, la convention conclue avec l'Association Espace Besançon Planoise.

Le bilan du travail réalisé depuis 3 ans par cette association dans le cadre de l'Espace Culturel de Planoise est considéré comme positif et justifie complètement cette proposition.

Les missions confiées, portant sur le développement d'une action en faveur de la création artistique contemporaine, ont été pleinement remplies ; la reconnaissance officielle par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture (Direction du Théâtre et des Spectacles) qui a inscrit l'Espace Planoise dans le réseau des scènes nationales, est à cet égard, significative ; elle s'est accompagnée d'un concours financier dont le montant aura été pour 1992 de 1 410 000 F sur un budget global de 6 170 000 F, la participation de la Ville de Besançon ayant été pour la même année de 3 950 000 F.

Cette action en faveur de la création contemporaine s'est développée autour de 3 axes -et dans 4 formes d'expressions : théâtre, danse, cinéma, art contemporain- :

a) la création : l'Association Espace Besançon Planoise s'est efforcée de coproduire au cours de chaque saison au minimum deux spectacles, en règle générale avec des compagnies locales et régionales (La Roulotte, le Théâtre des Manches à Balais, les Chercheurs d'air, le Théâtre URSUS, le Théâtre à Tout Prix, la Compagnie Annie Dubet, La neige, Catherine Lanoir...),

b) la diffusion : c'est l'axe le plus important ; l'association a voulu montrer au public les grands courants de la création actuelle ; entre 30 et 40 spectacles par saison sont ainsi proposés. Une collaboration avec le Centre Dramatique National de Franche-Comté s'est récemment engagée sur ce point,

c) le développement culturel : il s'agit de mettre en œuvre un dispositif permettant de sensibiliser le plus large public à la création contemporaine ; plutôt que de se limiter à une simple rencontre-débat avec metteurs en scène, chorégraphes, comédiens... avant ou après chaque spectacle, l'Association a choisi de monter tous les 2 ans un projet qui s'adresse prioritairement aux jeunes mais aussi aux adultes, dont l'ambition est de développer l'imaginaire et la sensibilité du public, qui devient alors acteur/créateur. Ce sont des opérations lourdes qui nécessitent de longs mois de travail et se réalisent tous les deux ans. En 1992 ce fut «les Mondes Rêvés», en 1990 «Les Portes Sous-Marines» ; 5 à 6 000 personnes ont visité ces manifestations.

Au plan des statistiques de fréquentation, le bilan peut également être estimé satisfaisant : la moyenne varie entre 200 et 250 personnes sur l'ensemble des spectacles ; elle est égale à la moyenne nationale pour le même type de spectacles. Il faut observer que l'Espace Planoise accueille un public jeune, en nombre important.

Au cours de l'année 1992, les missions de l'Association Espace Besançon Planoise se sont étendues aux Arts Plastiques Contemporains ; le Conseil Municipal, par délibération du 1^{er} juillet 1991, avait pris cette décision, confirmant ainsi l'Espace Planoise comme le lieu de l'expression artistique contemporaine sous toutes ses formes. En la matière, les intentions se concrétisent autour des 3 axes mentionnés plus haut ; l'association entretiendra des liens étroits avec l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, le Musée Classé et les Galeries de la Ville.

Au plan financier, enfin, il y a lieu de constater l'excellente gestion de l'Association Espace Besançon Planoise dont les résultats ont toujours été équilibrés.

Pour l'ensemble de ces raisons et parce qu'elle estime essentielle l'existence à Besançon d'un lieu agissant dans le domaine contemporain, la Commission «Action Culturelle» propose en conséquence de confier à nouveau à l'Association Espace Besançon Planoise cette mission d'action en faveur de la création contemporaine sur les mêmes bases qu'auparavant, sachant qu'un projet artistique établi pour 3 ans sera proposé à la Ville de Besançon avant la fin de l'année 1992, qui définira précisément le programme d'action à réaliser chaque année. Il privilégiera l'axe développement culturel et confirmera la place de l'Espace Planoise dans le paysage culturel local.

En contrepartie de cette mission, la Ville de Besançon versera à l'Association une subvention annuelle de fonctionnement de 3 950 000 F indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages urbains (série France Entière, hors tabac) payable en deux tranches égales l'une au 1^{er} février, l'autre au 1^{er} septembre de chaque année, l'indice de référence étant celui de décembre 1991 (191,7).

De plus, la Ville mettra à sa disposition, comme précédemment, le bâtiment Espace Culturel de Planoise, dont l'Association assurera les frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien, les locaux du Centre d'Art Contemporain au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, et un emplacement dans l'entrepôt municipal des décors sis à Chemaudin.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et l'Association Espace Besançon Planoise.

M. LIME : Bien que le dossier soit excellent, je voudrais ajouter quelque chose car c'est un dossier d'une très grande importance par l'enjeu culturel et par l'enjeu financier puisque cela représente quand même des sommes élevées dans notre budget. Mais je serai très rapide.

Je veux simplement dire que le dossier de l'Espace Culturel Besançon Planoise vient déjà, et cela ne nous rajeunit pas, pour la deuxième fois devant ce Conseil Municipal depuis le début du mandat. Il y a trois ans, un consensus était apparu sur cette question puisque c'est à l'unanimité que le Conseil avait émis un vote favorable et ce vote d'ailleurs à mon avis avait eu un rôle important puisqu'il a permis de faire cesser, en quelque sorte, une polémique qui durait sur l'Espace et sa mission et qu'il a contribué à renforcer une action qui pouvait alors devenir beaucoup plus sereine qu'elle ne l'était auparavant.

Je ne reviendrai donc pas sur l'intéressant débat de fond qu'il y avait eu il y a trois ans. Je rappelle seulement comment aujourd'hui se présente le dossier.

Depuis trois ans, il s'est produit deux mutations extrêmement importantes dans le dossier de l'Espace. La première c'est que l'Etat a enfin reconnu l'Espace et l'a intégré dans ce qui s'appelle aujourd'hui le réseau des scènes nationales. Cette reconnaissance est évidemment importante, -c'était une des demandes faites il y a trois ans très très vivement- au plan de la légitimité. Elle l'est aussi au plan financier puisque cette année le Ministère de la Culture verse à l'Espace une subvention globale de 1 410 000 F, ce qui est loin d'être négligeable. Et puis la deuxième mutation, on la connaît bien puisque la mission de l'Espace a été récemment élargie aux arts plastiques qui s'ajoutent donc au théâtre, à la danse, au cinéma, ce qui permet ainsi de compléter le champ d'actions sur le contemporain. Nous en avons débattu il y a très peu de temps et cette extension va se manifester dès cette année. Donc en trois ans, on peut dire que l'Espace a été très nettement conforté dans sa mission, dans sa place dans l'espace culturel bisontin et je crois qu'aujourd'hui il convient, c'est l'avis de la Commission Culturelle, de reconduire la convention avec l'Association Espace Besançon Planoise.

Je pense qu'il convient de le faire pour plusieurs raisons. La première raison tient à la nécessité de l'existence, dans une capitale régionale, d'un travail exigeant sur l'expression artistique contemporaine et les missions de l'Espace correspondent bien à un incontestable besoin de ce point de vue. La deuxième raison est que ses missions sur le contemporain sont, à mon sens, particulièrement bien assumées par l'Espace où il se fait un travail de grande qualité, dans des conditions de gestion parfaites. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à toute l'équipe de l'Espace et notamment à sa directrice, Sonia BRENOT. Je crois qu'il y a, à l'Espace, un très heureux mélange de rigueur, de professionnalisme et d'enthousiasme

qui est à l'origine de la réussite de l'institution. Puis la troisième raison qui n'est pas à négliger, tient au développement régulier depuis quelques années du public de l'Espace. C'est un enjeu que tout le monde a bien compris et les efforts déployés portent leurs fruits même si ces fruits sont encore insuffisants.

Voilà les raisons qui, sans aborder à nouveau le fond du débat, me conduisent avec la Commission Culturelle à proposer la reconduction de la convention étant entendu que sans doute il conviendra que l'Espace évolue dans les années qui viennent parce qu'il faut s'adapter en permanence à des données qui sont nouvelles. Cette évolution fera d'ailleurs l'objet de discussions que nous aurons sur le projet du directeur non seulement avec la Ville et le Directeur mais aussi avec ce partenaire nouveau et important aujourd'hui qu'est le Ministère à travers la DRAC.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.